

**Recrutement de gardien de la paix
de la Police Nationale**

Au titre des emplois réservés

**recrutement réservé uniquement aux : militaire ou ancien militaire et
bénéficiaires prioritaires (pupille de la nation, enfant de harkis, victime
d'attentat, etc...)**

Session du 17 septembre 2019

Après avoir été complétés et signés, les documents suivants, devront être transmis, le
16 juillet 2019 au plus tard (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Division de l'Organisation des Concours et des Dispositifs Promotionnels
Emplois réservés
B.P 144
73, rue Paul Diomède
63 020 CLERMONT-FERRAND CEDEX**

ATTENTION : La vérification des conditions de participation n'intervenant qu'après les résultats définitifs, s'il apparaît que les renseignements que vous avez déclarés sont inexacts, vous serez automatiquement éliminé même si le jury a prononcé votre admission (article 20 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984).



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Timbre de l'administration

CANDIDATURE A L'EMPLOI DE
GARDIEN DE LA PAIX
au titre des emplois réservés

Session du **17 septembre 2019**

ÉTAT CIVIL

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom (*en lettres capitales ; pour les femmes, nom de jeune fille*) :

Prénoms (*souligner le prénom usuel*) :

Nom marital (*pour les femmes mariées, veuves ou divorcées*) :

Date de naissance :/...../..... Lieu et département de naissance:Dépt :

Nationalité française : oui non

Autre nationalité :

SITUATION FAMILIALE

Célibataire Marié(e) Séparé(e) judiciairement Divorcé(e) Veuf(ve) Concubin(e) Pacsé(e)

Nombre d'enfants à charge :Nombre de personne(s) handicapée(s) à charge :

ADRESSE PERSONNELLE

N° :Rue :

Code postal :Localité :Pays :

Numéros de téléphone personnels :

Adresse électronique (*mention obligatoire*) :@.....

SITUATION ADMINISTRATIVE

MILITAIRE (en activité ou ayant cessé depuis moins de 3 ans) : BÉNÉFICIAIRE PRIORITAIRE :

G.A.V ou ex G.A.V :

A.D.S. Ex-militaire :

Actuelle ou dernière affectation (*préciser l'administration d'emploi, la direction, le service, l'adresse postale, le n° de téléphone et éventuellement votre adresse électronique*) ⁽¹⁾ :

Date de publication du passeport professionnel sur le site du Ministère de la Défense :/...../.....

(1) À l'exception des bénéficiaires prioritaires



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

RECRUTEMENT DE GARDIEN DE LA PAIX **AU TITRE DES EMPLOIS RÉSERVÉS** **PIÈCES A FOURNIR**

MILITAIRE – EX-MILITAIRE – BÉNÉFICIAIRE PRIORITAIRE

LES CANDIDATS DEVRONT OBLIGATOIREMENT FOURNIR AU MOMENT DES ÉPREUVES :

- la photocopie recto verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité,
- Un curriculum vitae,
- Une lettre de motivation,
- La photocopie de leur passeport professionnel,

LES CANDIDATS ADMIS DEVRONT OBLIGATOIREMENT FOURNIR :

- L'état signalétique et des services.⁽¹⁾

LES CANDIDATS ADMIS DEMANDANT UN REcul DE LA LIMITE D'AGE **DEVROnt ÉGALEMENT TRANSMETTRE :**

dérogation pour enfant à charge ou personne handicapée à charge

- la photocopie d'une pièce officielle attestant la situation matrimoniale et/ou familiale (livret de famille, avis d'imposition...).
- la photocopie de la décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées accordant les allocations prévues pour les handicapés.

dérogation au titre des anciens travailleurs handicapés

- le certificat médical indiquant la durée des soins ou traitements pour les anciens travailleurs handicapés.

dérogation au titre des anciens sportifs de haut niveau

- la photocopie du Journal officiel ou une attestation délivrée par le ministère en charge des sports précisant la durée d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau.

LES CANDIDATS ADMIS DEMANDANT LA SUPPRESSION DE LA LIMITE D'AGE **DEVROnt ÉGALEMENT TRANSMETTRE :**

dérogation au titre des sportifs de haut niveau

- la photocopie du Journal officiel ou une attestation délivrée par le ministère en charge des sports.

dérogation au titre de la situation familiale (mères et pères de trois enfants et plus, personnes élevant seules un ou plusieurs enfants)

- la photocopie d'une pièce officielle attestant la situation matrimoniale et/ou familiale (livret de famille, jugement de séparation de corps, avis d'imposition...).

⁽¹⁾ A l'exception des bénéficiaires prioritaires